



Vendredi 24 octobre 2025

### Non c'est non

Le refus du Rassemblement national, et de ses députées élues en Pays Catalan, de voter la loi inscrivant le non-consentement dans la définition du viol est une insulte aux victimes et un grave recul pour la justice de notre pays, alors même que se referme le procès Pélicot.

Dans une société qui se dit attachée à la liberté, comment peut-on encore contester que l'absence de consentement suffit à définir un viol ?

Le consentement n'est ni une opinion ni un détail juridique c'est un principe essentiel. Refuser de l'ancrer dans la loi, c'est refuser d'écouter les victimes, nier leur parole et perpétuer un système de domination qui n'a que trop duré.

Tout révoltant qu'il soit, le vote du Rassemblement national ne peut pas nous surprendre. Car le Rassemblement national vote régulièrement contre les droits des femmes ses députés ont voté contre l'allongement du délai légal de l'IVG, contre l'inscription de l'IVG dans la Constitution, contre l'égalité dans la haute fonction publique, et contre l'élargissement de la parité dans les communes...

Nous, écologistes, défendons une société de l'égalité de droits entre hommes et femmes, où chaque corps, chaque voix, chaque non est entendu et respecté.

Parce que sans consentement, il n'y a pas de liberté.

*Charlelie Causse*  
*Secrétaire départemental les écologistes*